



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 28 novembre 2024, le conseil communal du Parc Hosingen a voté

un nouveau règlement concernant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement et de l'aménagement extensif des espaces verts privés

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale et peut être consulté sur le site internet de la commune du Parc Hosingen www.hosingen.lu.

Hosingen, le 20 décembre 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,